

Dissolution d'une SARL : la clôture de la liquidation

Fiche pratique publié le 25/09/2013, vu 573 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Avant de pouvoir procéder au partage des actifs restants, les associés doivent clôturer la liquidation.

La décision de clôturer la liquidation doit être prise par les associés, réunis en une assemblée dite de clôture de liquidation.

Pour plus de détails : http://www.assistant-juridique.fr/dissolution_cloture_liquidation.jsp